



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'ISÈRE

Préfecture de l'Isère  
Direction de la Citoyenneté, de l'Immigration et de  
l'Intégration  
Bureau de la Vie Démocratique / Elections  
Tél.: 04 76 60 34 67 ou 32 93  
Courriel : pref-elections-politiques@isere.gouv.fr

Grenoble, le 27 DEC. 2018

## Arrêté portant désignation des membres de la commission de contrôle de la commune de CROLLES

LE PREFET DE L'ISERE,  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral, notamment les articles L. 18, L. 19 et R. 7 à R.11 (nouveaux) ;

VU l'article 14 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret du 6 mai 2016 portant nomination de M. Lionel BEFFRE en qualité de Préfet de l'Isère ;

CONSIDÉRANT les propositions du Maire de la commune ;

### **ARRÊTE**

**ARTICLE 1** – A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, une commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales est instituée dans la commune de CROLLES et est composée comme suit :

Prénom et NOM	Qualité
Annie FILET épouse FRAGOLA	Conseillère Municipale titulaire
Gilbert CROZES	Conseiller Municipal titulaire
Sylvie ADIE épouse BOURDARIAS	Conseillère Municipale titulaire
Claude MULLER	Conseiller Municipal titulaire
Rémi BESSY	Conseiller Municipal titulaire

**ARTICLE 2** – La composition de la commission de contrôle est rendue publique par affichage du présent arrêté sur les panneaux officiels d'informations municipales et mise en ligne sur le site internet de la commune lorsqu'il existe.

**ARTICLE 3** – Le Secrétaire Général de la préfecture de l'Isère et le Maire de la commune de CROLLES sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Préfet

Pour le Préfet, par délégation  
Le Secrétaire Général

  
Philippe PORTAL